

Commune de BERLOZ

**AFFICHAGE D'UNE DECISION
EN MATIERE DE PERMIS ENVIRONNEMENT**

Etablissements contenant des installations ou activités classées
en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le permis d'environnement pour **la modification des conditions particulières d'exploitation du permis relatif à la station d'épuration** sur le bien sis à ROSOUX-CRENWICK, **Fond de Villereau**, cadastré 2^{ème} division, Section B, n°1/2 **a été délivré le 8 février 2017 à l'AIDE S.C.R.L, ayant établi ses bureaux Rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS.**

Le dossier (demande et décision) peut être consulté à l'administration communale de BERLOZ à partir du **mardi 14 février 2017** jusqu'au **6 mars 2017 inclus.**

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'affichage	Date et heure de clôture de l'affichage	Les pièces du dossier sont consultables à :
13 février 2017	14 février 2017	6 mars 2017 à 17h00	l'administration communale 10 rue Antoine Dodion 4257 Berloz

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à Berloz : du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Conformément aux modalités définies au Décret du 11 mars 1999, il est loisible à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt, d'introduire un recours de cette décision auprès du Gouvernement Wallon, aux coordonnées suivantes :

Service Public de Wallonie
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Le recours doit être intenté dans les formes, dans les 20 jours qui suivent le premier jour d'affichage de la décision. *Un formulaire type est téléchargeable sur internet (site de la DGRNE : http://formulaires.wallonie.be/p004413_114.jsp) ou disponible à l'administration communale.*

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (AIDE S.C.R.L, Rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS) ou du fonctionnaire technique (DPA – Direction de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 Liège, agent traitant Mme Darimont, 04/224.54.11).

A Berloz, le 9 février 2017.

Le Bourgmestre,

Joseph Dedry